



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gendarmerie et police

Question écrite n° 10347

## Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur des réflexions en cours concernant la suppression de postes dans la police et la gendarmerie. Ainsi, la rumeur se fait-elle grandissante : dans le cadre de la réforme de l'État et des politiques publiques, un document de travail du ministère du budget préconiserait notamment deux pistes visant à faire disparaître des milliers d'emplois dans ces deux entités entre 2009 et 2011. Il s'agirait, soit de rationaliser et resserrer le dispositif actuel, soit de fermer la moitié des brigades en service sur le territoire. Selon l'estimation réalisée, l'une comme l'autre de ces dispositions conduirait à une réduction drastique des effectifs, pouvant aller de 8 000 jusqu'à plus de 10 000 emplois à temps plein. Or, à l'heure où les problèmes d'insécurité ne cessent de préoccuper l'ensemble de nos concitoyens, où les derniers chiffres de la délinquance font état d'une étendue du fléau à toutes les zones (y compris rurales), et où certains quartiers sensibles sont toujours en attente de l'entrée en vigueur de mesures consécutives aux émeutes de 2005, l'évocation d'un tel projet paraît totalement irréaliste et inconcevable aux yeux de tous. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement pourrait infirmer cette rumeur de manière à rassurer les populations et les personnels concernés.

## Texte de la réponse

Le document de travail évoqué par l'honorable parlementaire a été établi, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, par un groupe de hauts fonctionnaires. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Président de la République s'est engagé publiquement sur le maintien de la capacité opérationnelle des services de police et des unités de gendarmerie. C'est dans ce cadre politique qu'a été élaboré par le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure. Ce projet de loi mettra en exergue, en particulier, la mutualisation entre la police et la gendarmerie ainsi que le renforcement des moyens technologiques à la disposition des forces de sécurité. Les éventuelles adaptations d'effectifs de policiers et de gendarmes ne résulteront donc pas d'un a priori comptable, mais d'une analyse des meilleures conditions nécessaires à la réalisation des missions de sécurité prises en charge par la police et la gendarmerie, au profit de la protection renforcée de nos concitoyens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Rodet](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10347

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 13 novembre 2007, page 6977

**Réponse publiée le** : 28 octobre 2008, page 9318